



**Synthèse fonctionnement organisationnel ATL  
RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL  
Valables à partir du 23 mai 2022**

		AES - EDD - ATL autre
Organisation des activités	Intérieur et extérieur	AUTORISE
	Résidentielles et non résidentielles	AUTORISE
Taille des groupes (hors encadrement)	Intérieur et extérieur	Retour au fonctionnement précédant la pandémie quant aux capacités d'accueil des structures. Plus de limitation de taille des groupes en extérieur ou en intérieur
Présence de tiers encadrants	Intérieur et extérieur	AUTORISE
Accueil des proches, avant et après l'activité	intérieur	AUTORISE
	extérieur	AUTORISE
Réunion, événement et fête avec public extérieur (ex. spectacle avec parents)	Intérieur et extérieur	AUTORISE
Organisation des repas	En intérieur et en extérieur	Retour au fonctionnement précédant la pandémie quant à l'organisation des repas <b>MAIS</b> avec une attention particulière à la bonne ventilation du local et au lavage des mains avant et après les repas
Activités extramuros	Un ou plusieurs jours	AUTORISE
Activités physiques et sportives	En extérieur et en intérieur	AUTORISE
Transports		<p align="center">AUTORISE</p> <p align="center">Port du masque non obligatoire dans les transports en commun mais vivement recommandé aux heures de forte affluence. Respect des règles en vigueur dans la société de transport. Une attention particulière sera portée à la bonne ventilation du véhicule pendant le transport et au nettoyage régulier des surfaces de contact.</p>
Distanciation physique (1,5 mètre) et port du masque lors des activités	Enfants fréquentant l'enseignement maternel	Aucune distanciation physique requise entre les enfants. Pas de port du masque pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel.
	Encadrants des enfants fréquentant l'enseignement maternel	A l'intérieur, importance à apporter à la ventilation des locaux pas de port du masque obligatoire mais il reste recommandé lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut être garantie et dans les lieux d'engorgement exceptionnel.
	Enfants fréquentant l'enseignement primaire	Aucune distanciation physique requise entre les enfants. Pas de port du masque pour les enfants fréquentant l'enseignement primaire.
	Jeunes fréquentant l'enseignement secondaire	Aucune distanciation physique requise entre les enfants. Pas de port du masque pour les enfants fréquentant l'enseignement secondaire.
	Encadrants des activités accueillant des enfants fréquentant le primaire et secondaire:	A l'intérieur, importance à apporter à la ventilation des locaux pas de port du masque obligatoire mais il reste recommandé lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut être garantie et dans les lieux d'engorgement exceptionnel.
	Parents	A l'intérieur, importance à apporter à la ventilation des locaux pas de port du masque obligatoire mais il reste recommandé lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut être garantie et dans les lieux d'engorgement exceptionnel.
Hygiène corporelle	Hygiène de base	Recommandations dans les pages 126 à 128 du référentiel Mômes en santé <a href="http://www.momesensante.be/">http://www.momesensante.be/</a>
Locaux	Hygiène des locaux	Recommandations dans les pages 31 à 34 du référentiel Mômes en santé <a href="http://www.momesensante.be/">http://www.momesensante.be/</a>
	Ventilation en intérieur	<p align="center"><b>La ventilation doit rester une préoccupation majeure</b> <b>Les espaces doivent être bien ventilés</b></p> <p><a href="https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/documents/Coronavirus/Plan_ventilation.pdf">https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/documents/Coronavirus/Plan_ventilation.pdf</a> Aérer les locaux aussi souvent que possible : ouvrez les fenêtres et les portes avant les activités (10 à 15 minutes), aux pauses (5 minutes minimum), et après les activités (10 à 15 minutes) <a href="https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/documents/Coronavirus/Plan_ventilation.pdf">https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/documents/Coronavirus/Plan_ventilation.pdf</a></p>
	Ventilation tentes et chapiteaux	Lors d'activités résidentielles : camps avec tentes et/ou chapiteaux -> Une attention particulière doit être portée à une bonne ventilation

NB: le port du masque FFP2 est toujours recommandé en intérieur pour les personnes médicalement vulnérables.

Besoin de conseils, des questions ? La cellule COVID de l'ATL à l'ONE peut être contactée via le formulaire en ligne sur le site ONE : [www.one.be/professionnel/coronavirus/gestion-de-cas-covid-19-atl/](http://www.one.be/professionnel/coronavirus/gestion-de-cas-covid-19-atl/)